

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 30 JUIN 2024**

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 30 JUIN 2024**

**Sommaire**

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Bilan	3
Évolution de l'actif net	4
Résultats	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

Aux membres de CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.,

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Autre point

Les états financiers du CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC. pour la période close le 30 juin 2023 ont été audités par Roland Naccache et associés de Montréal, au Canada, avant sa fusion avec MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.. Roland Naccache et associés a exprimé une opinion non modifiée sur ces états le 3 novembre 2023.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Montréal (Québec)

26 septembre 2024

MNP<sup>1</sup> SENCRL, S.F.

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111929

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.**

**BILAN  
AU 30 JUIN 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	85 140	17 483
Encaisse - avantage entreprise	139 522	157 365
Comptes clients et autres créances - note 3	1 864	22 146
Subventions à recevoir	7 500	223 350
Frais payés d'avance	1 475	2 884
	235 501	423 228
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 4	4 492	7 318
	<b>239 993</b>	<b>430 546</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs - note 5	22 580	20 321
Revenus reportés	2 090	-
Apports reportés - note 6	108 608	310 270
	133 278	330 591
<b>ACTIF NET</b>		
<b>AFFECTATION INTERNE - note 7</b>		
Colloques et congrès	42 867	42 867
Ressources humaines	18 233	18 233
Développement	21 848	21 848
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	4 492	7 318
	19 275	9 689
	106 715	99 955
	<b>239 993</b>	<b>430 546</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\_\_\_\_\_ Administrateur

\_\_\_\_\_ Administrateur

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

	Affectation interne note 7	Investi en immo- bilisations	Non affecté	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>82 948</b>	<b>7 318</b>	<b>9 689</b>	<b>99 955</b>	<b>124 647</b>
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	(4 076)	10 836	6 760	(24 692)
Investissements en immobilisations	-	1 250	(1 250)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>82 948</b>	<b>4 492</b>	<b>19 275</b>	<b>106 715</b>	<b>99 955</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.**

**RÉSULTATS  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions - note 10	852 836	1 115 917
Cotisations des membres	23 353	23 588
Dons et commandites	2 945	3 518
Commandites en service - note 9	49 074	-
Inscriptions Coup d'œil	7 828	7 797
Formation continue des membres	5 893	3 122
Revenus d'intérêts	2 269	3 163
Inscriptions de RDV théâtre	7 000	-
Autres revenus	2 500	7 166
	<b>953 698</b>	<b>1 164 271</b>
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>		
Fonctionnement - note 11	507 391	592 365
Services aux membres	341 668	557 930
Représentation publique et politique	320	754
Vie associative - note 8	12 600	14 197
Commandites en services - note 9	49 074	-
Formation continue des membres	31 809	19 017
	<b>942 862</b>	<b>1 184 263</b>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 836	(19 992)
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 076	4 700
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>6 760</b>	<b>(24 692)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.**

**FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 760	(24 692)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissements des immobilisations corporelles	4 076	4 700
	<u>10 836</u>	<u>(19 992)</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	20 282	15 939
Subventions à recevoir	215 850	(208 350)
Frais payés d'avance	1 409	417
Dépôt sur loyer	-	1 400
Créditeurs	2 259	(9 644)
Revenus reportés	2 090	-
Apports reportés	<u>(201 662)</u>	<u>(63 785)</u>
	<u>40 228</u>	<u>(264 023)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>51 064</u>	<u>(284 015)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 250)</u>	<u>(10 978)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	49 814	(294 993)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	<u>174 848</u>	<u>469 841</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b><u>224 662</u></b>	<b><u>174 848</u></b>
Représentée par:		
Encaisse	85 140	17 483
Encaisse - avantage entreprise	<u>139 522</u>	<u>157 365</u>
	<b><u>224 662</u></b>	<b><u>174 848</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2024

### 1 STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC. est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il représente l'ensemble de la communauté théâtrale - associations, compagnies et praticiens.

Il a pour mission la défense et la promotion des intérêts du milieu du théâtre. Il représente ce dernier auprès des diverses instances gouvernementales et des institutions publiques et privées au pays et à l'étranger. Il a aussi un mandat d'information sur toutes les questions qui touchent la pratique du théâtre au Québec.

### 2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de commandites sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Les revenus d'inscriptions (coup d'œil et congrès) et les revenus de formation continue des membres sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés ou lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

## CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2024

#### 2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous.

<u>Description</u>	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans

##### Dépréciation d'actif à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

##### Instruments financiers

###### Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse - avantage entreprise, des comptes clients et autres créances à l'exception des sommes à recevoir de l'État et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 30 JUIN 2024**

<b>3</b>	<b>COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
		\$	\$
	Créances et effets à recevoir	603	7 956
	Sommes à recevoir de l'État	1 261	14 190
		<u>1 864</u>	<u>22 146</u>

<b>4</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
		Amortisse- -ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
		Coût	\$	\$	\$
		\$	\$	\$	\$
	Équipement informatique	30 176	25 684	4 492	7 318

<b>5</b>	<b>CRÉDITEURS</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
		\$	\$
	Fournisseurs et frais courus	1 672	6 856
	Salaires et vacances à payer	20 908	13 465
		<u>22 580</u>	<u>20 321</u>

**6 APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 30 juin <b>2023</b>	Encaisse- -ment	Constaté à titre de produits	Solde 30 juin <b>2024</b>
	\$	\$	\$	\$
Conseil des arts et des lettres du Québec				
Fonctionnement	58 250	233 000	233 000	58 250
Bonification ponctuelle	21 620	-	21 620	-
Agent de développement numérique	-	60 500	15 000	45 500
Plan directeur	-	20 000	15 142	4 858
Ministre de la Culture et des Communications				
Découvrabilité, visibilité et valorisation du théâtre québécois	230 400	57 600	288 000	-
	<u>310 270</u>	<u>371 100</u>	<u>572 762</u>	<u>108 608</u>

## CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2024

#### 7 AFFECTATION INTERNE

Au cours des exercices précédents, le Conseil d'administration a résolu de créer les affectations internes suivantes:

	Solde 30 juin <b>2023</b>	Affectation durant l'exercice	Utilisation durant l'exercice	Solde 30 juin <b>2024</b>
	\$	\$	\$	\$
Colloques et congrès	42 867	-	-	42 867
Ressources humaines	18 233	-	-	18 233
Développement	21 848	-	-	21 848
	<u>82 948</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>82 948</u>

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

#### 8 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a versé des honoraires à certains membres du Conseil d'administration.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonctionnement	-	-
Services aux membres - Plan directeur	-	-
Vie associative - Honoraires de présidence	10 000	10 000

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée

#### 9 APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services, lesquels sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant de l'organisme et auraient dû autrement être achetés et dont la valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La valeur de ces apports pour l'exercice courant est de 49 074 \$ (0 \$ en 2023).

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 30 JUIN 2024**

<b>10 SUBVENTIONS</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Conseil des arts du Canada		
Fonctionnement	95 000	95 000
Pulsion numérique	-	24 569
Appropriation culturelle	-	50 000
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	233 000	233 000
Bonification ponctuelle	21 620	21 620
Agent de développement numérique	55 000	55 000
Projet restructuration	15 000	-
Plan directeur	15 142	-
Ministère de la Culture et des Communications		
Stratégie de promotion	-	179 560
Autres	-	3 516
Découvrabilité, visibilité et valorisation du théâtre québécois	288 000	-
Compétence Culture	30 000	35 000
Ministère responsable de la langue française	50 000	391 236
Emploi-Québec - Formation continue des membres (FDRCMO)	35 074	15 104
Conseil des arts de Montréal		
Fonctionnement	10 000	10 000
Autres projets	5 000	-
Ville de Montréal		
Programme d'aide financière aux OBNL locataires	-	2 312
	<u>852 836</u>	<u>1 115 917</u>
	<u><u>852 836</u></u>	<u><u>1 115 917</u></u>
<b>11 FONCTIONNEMENT</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Salaires et avantages sociaux	397 521	457 684
Honoraires	22 692	29 946
Frais généraux	32 912	29 247
Loyer et charges locatives	23 469	41 136
Taxes de vente non récupérables	27 938	31 613
Frais financiers	2 859	2 739
	<u>507 391</u>	<u>592 365</u>
	<u><u>507 391</u></u>	<u><u>592 365</u></u>

## CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE INC.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 JUIN 2024

#### 12 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

##### Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai court.

##### Marge de crédit

L'organisme dispose d'une marge de crédit Visa, d'un montant autorisé de 45 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux variable de Visa Desjardins. En date de fin d'exercice, la marge de crédit n'était pas utilisée.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux créances et effets à recevoir et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients.

Les subventions à recevoir font l'objet d'une entente. L'organisme a la quasi-certitude de les recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.